

Fiche-action 6 : Fonctionnement et animation du GAL

LEADER 2014-2020	GAL de l'Auxois Morvan	
ACTION	N°6	Fonctionnement et animation du GAL
SOUS-MESURE	19.4 – Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation	
DATE D'EFFET	8 NOVEMBRE 2016	
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>Axe 1 : Construire et mener collectivement une politique d'accueil</p> <p>Une animation et une gestion spécifiques au programme LEADER sont essentielles à la bonne mise en œuvre de sa stratégie et de son plan de développement.</p> <p>Dans ce but, une équipe d'animation-gestion dédiée sera mise en place au sein de la structure porteuse du GAL, le PETR du Pays de l'Auxois Morvan. Elle assurera les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Animer le territoire pour développer et mettre en œuvre la stratégie LEADER et la politique d'accueil• Impulser l'émergence de projets en lien avec cette stratégie• Accueillir et accompagner les porteurs de projets dans la définition de leur projet, dans le montage de leur demande de financement et dans leur recherche de cofinanceurs• Assurer l'instruction des dossiers et le circuit de gestion nécessaire à leur programmation• Animer et mettre en œuvre des projets de coopération• Préparer et animer le GAL et les comités de programmation• Sensibiliser les acteurs locaux et les membres du GAL à la stratégie LEADER• Animer la concertation et l'implication des acteurs locaux dans la stratégie LEADER• Communiquer sur les objectifs et actions soutenues dans le cadre de LEADER• Assurer un suivi financier et une évaluation au fil de l'eau de l'état d'avancement du programme• Réaliser les évaluations à mi-parcours et finale du programme LEADER• Participer à la mise en réseaux des partenaires et aux dispositifs contractuels du territoire• Participer au réseau rural bourguignon et aux réseaux d'échanges et de capitalisation LEADER• Répondre aux sollicitations de l'autorité de gestion et de l'organisme de paiement <p>Pour être mis en œuvre de manière efficace, le programme LEADER nécessite, a minima, 1 équivalent temps plein affecté à l'animation du programme et 0,5 équivalent temps plein à la gestion de ce dernier. Cette ingénierie dédiée permettra également d'accompagner la politique d'accueil de l'Auxois Morvan. Pour cela, elle sera coordonnée avec l'ingénierie du PETR et plus largement avec celle présente sur le Pays. L'équipe technique assurera donc l'articulation entre le programme LEADER et les acteurs et programmes liés à la politique d'accueil. Elle participera ainsi à la création des partenariats essentiels à cette politique.</p> <p>L'ingénierie LEADER permet également d'enrichir l'offre d'accompagnement du territoire, par le suivi de porteurs de projets et par l'articulation de ce suivi avec le réseau d'acteurs de l'accueil-accompagnement mis en place à l'échelle du Pays.</p> <p>Le GAL participe aussi à la mise en mouvement des acteurs du territoire, en impliquant des acteurs publics et privés, de manière active, dans la gouvernance du programme LEADER et donc dans la politique d'accueil de l'Auxois Morvan. C'est donc un lieu de mise en réseaux, d'action et de réflexion.</p> <p>La communication autour du programme LEADER se fera notamment via un site internet (développement de l'outil existant ou création d'un nouvel outil), des brochures et de l'événementiel, qui auront pour objectif de mobiliser les porteurs de projets et de valoriser les opérations innovantes ou à forte valeur ajoutée soutenues.</p> <p>En termes d'évaluation, l'ambition est de réaliser, en interne et/ou avec l'appui d'un consultant externe :</p> <ul style="list-style-type: none">• une évaluation intermédiaire (<i>mi-parcours</i>), réalisée grâce aux indicateurs renseignés en cours de programmation. Elle permettra de réorienter la stratégie locale si nécessaire ;• une évaluation finale destinée à identifier les impacts du dispositif sur le territoire, à vérifier si les objectifs du programme ont été atteints et à tirer des enseignements des actions engagées. Elle permettra également de préparer la nouvelle génération de dispositifs post-2020.		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS		
<ul style="list-style-type: none">• Actions d'animation et de gestion du programme• Mise en réseau et sensibilisation des acteurs		

- Actions de communication sur la stratégie de développement du GAL
- Actions d'évaluation et de suivi du programme

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

Sans objet

5. COUTS ADMISSIBLES

- Frais de rémunération : salaire brut et charges patronales,
- Frais de déplacement (restauration et hébergement inclus, au forfait ou au réel selon méthode justifiée à l'instruction) et de réception,
- Frais de formation directement liés à l'opération,
- Frais d'inscription (participation à des évènements),
- Études, prestations extérieures
- Outils et actions de communication
- Frais de communication : conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication
- Frais de web-mastering, d'hébergement et de référencement,
- Frais de location (de salle, de matériel).

Un taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles destiné à couvrir les dépenses indirectes liées à l'opération, conformément à l'article 68.1 (b) du règlement (UE) n°1303/2013, peut être appliqué.

6. BENEFICIAIRES

Structure porteuse du GAL et partenaires (syndicats mixtes, associations).

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

L'équipe technique du GAL (structure porteuse et partenaires confondus) devra être composée a minima de 1,5 ETP, dont au moins 0,5 ETP consacré à la gestion du programme, *excepté pour l'année 2015*. Il n'est pas attendu du GAL de justifier de la présence de 1.5 ETP occupés sur toute la durée de la programmation, ni même de solliciter une aide au titre du TO 19.4 pour 1.5 ETP en raison par exemple des éventuels départs et recrutements en cours qui justifient la vacance de manière très temporaire d'un poste, mais de produire un organigramme justifiant qu'1.5 ETP sont effectivement dédiés à leader. Il est par ailleurs attendu la production d'un document plus précis indiquant pour chacun des agents la part du temps consacré à leader (en ETP).

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Sans objet

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100 %

Taux fixe de cofinancement LEADER : taux de 80 % de la dépense publique nationale retenue

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION

Indicateurs	Objectifs intermédiaires (fin 2018)	Objectifs finaux (fin 2023)
Nombre de projets programmés		100
Nombre de rencontres du GAL et du comité de programmation	12	30
Nombre de supports de communication réalisés	2	4
Réalisation d'une évaluation à mi-parcours et finale		2